BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SECRÉTARIAT

SESSION SEPTEMBRE 2006

ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE E1
(Unités : U11, U12, U13)

SOUS-ÉPREUVE E1A (Unité U11)

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE SYNTHÈSE

Durée : 3 heures **Coefficient :** 5

Matériel autorisé : CALCULATRICE

Circulaire 99.186 du 16 novembre 1999 : « Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Chaque candidat ne peut utiliser qu'une seule machine sur table.

En cas de défaillance, elle pourra cependant être remplacée.

Les échanges de machines entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices **sont interdits**. »

Document autorisé : PLAN COMPTABLE

Note de service du 23 février 1982 : « Le document autorisé ne doit comprendre que la liste des comptes, à l'exclusion de toute autre information sous forme de tableaux, schémas ou commentaires.

Le prêt du document est interdit pendant la durée de l'épreuve. »

Important

Ce sujet comporte **22 pages** numérotées de **1** à **22**.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE SYNTHÈSE

S O M M A I R E

DOSSIERS	N° PAGE	BARÈME
PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE CHASSAING	3	
DOSSIER 1 : Utilisation des ateliers par le personnel ♦ Concevoir un imprimé	4	**15 points**
DOSSIER 2 : Travaux supplémentaires facturés aux clients ♦ Rédiger un projet de note de service	5	**20 points**
DOSSIER 3 : Analyse comparative de chiffres d'affaires ♦ Analyser un classeur sur tableur ♦ Rédiger un projet de compte-rendu	6	**23 points**
DOSSIER 4 : Organisation d'une inauguration ♦ Calculer un coût ♦ Établir une requête	7	**22 points**
DOSSIER 5 : Gestion des opérations comptables ♦ Comptabiliser des documents ♦ Compléter un tableau d'amortissement	8	**20 points**
	TOTAL	**100 points**

Documents fournis : ANNEXES 1 à 16

Documents à rendre : ANNEXES A à D

GROUPE CHASSAING

Le groupe CHASSAING, avec plus de 200 collaborateurs, commercialise la gamme véhicules poids-lourds (PL) et utilitaires légers de la marque ORUS sur les départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne.

Le groupe est réparti sur 4 sites (Abbeville, Amiens, Arras, Saint-Quentin). Chaque site bénéficie d'ateliers spécialisés par gamme pour toutes opérations : entretiens, mécanique, carrosserie, peinture, banc de freinage…

FICHE D'IDENTITÉ

GROUPE CHASSAING
Zone Industrielle Nord
12 rue Laënnec
80000 AMIENS
SAS au capital de 320 000 €

Siret 316 420 246 00020 – APE 501 Z
☎ 03.22.95.01.01
Banque : Crédit Mutuel Amiens
RIB : 15629 03314 00022789757 77

RCS Amiens B 316 420 246
🕮 03.22.94.36.87
E-Mail : groupe.chassaing@aol.com

Actuellement, vous effectuez votre deuxième Période de Formation en Entreprise sur le site d'Amiens.

Un certain nombre de problèmes ont été constatés depuis quelques temps au sein du groupe, pour lesquels il est urgent d'intervenir.

De même, on observe une baisse sensible du chiffre d'affaires qui mérite une attention particulière.

Aujourd'hui, 25 juin 2006, plusieurs dossiers vont vous être confiés successivement par :

- Jeanne HUMETZ, collaboratrice de Rémy HUILIEZ directeur du siège,
- Xavier FRANCOMME, responsable du service comptabilité.

DOSSIER 1

UTILISATION DES ATELIERS PAR LE PERSONNEL

Les salariés de l'établissement peuvent effectuer des interventions mécaniques ou des réparations de carrosserie sur leurs véhicules personnels pendant la pause du midi et le soir après le travail.

Depuis plusieurs mois, la direction a constaté de nombreux abus. Elle a donc décidé d'informer le personnel par une note de service des règles à appliquer à compter du 25 juin. Cette note sera affichée dans tous les ateliers et services.

Afin de mettre en place les règles à respecter, Jeanne HUMETZ vous charge de concevoir un imprimé qui permettra de recenser les différentes demandes et d'autoriser ou de refuser l'intervention.

Vous disposez de :

- la note de service **(annexe 1)**.

TRAVAIL À FAIRE :

Sur votre copie :

Concevoir l'imprimé de demande d'intervention.

DOSSIER 2

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES FACTURÉS AUX CLIENTS

Lorsque des clients déposent leur véhicule pour réparation, le chargé d'accueil clientèle rédige et fait signer un ordre de réparation qui précise, entre autres, la nature des travaux à réaliser.

Cependant, des litiges de plus en plus fréquents interviennent avec la clientèle au moment où les clients règlent leur facture avant de reprendre leur véhicule. C'est le cas notamment lorsque des travaux supplémentaires sont facturés aux clients alors qu'ils n'étaient pas initialement prévus mais rendus nécessaires (exemple : travaux qui apparaissent pour des raisons de sécurité en cours d'intervention après démontage de certaines pièces de véhicules).

Rémy HUILIEZ vient de rassembler la documentation à caractère juridique sur le droit de l'automobile dans laquelle figurent les précautions à prendre pour éviter tout litige dans ce cas.

Il souhaite qu'une note de service, à destination des chargés d'accueil clientèle et des réparateurs, soit rédigée afin de leur préciser la démarche et les formalités à retenir lorsque des travaux supplémentaires apparaissent au cours des interventions.

Vous disposez de :

- l'extrait du n° 1299 INC Hebdo du 10-16 mai 2004 **(annexe 2)**,
- l'extrait de la documentation sur le droit de l'automobile – Association des avocats de l'automobile **(annexe 3)**.

TRAVAIL À FAIRE :

Sur votre copie :

Rédiger le projet de note demandé par M. HUILIEZ.

DOSSIER 3

ANALYSE COMPARATIVE DE CHIFFRES D'AFFAIRES

Le directeur général du groupe souhaite procéder à une étude comparative des chiffres d'affaires réalisés pour les 5 premiers mois de l'année et charge Rémy HUILIEZ de vérifier si les objectifs commerciaux ont été atteints. Cette étude concerne chacun des sites et l'ensemble du groupe. Elle permettra, éventuellement, de prendre un certain nombre de mesures en vue d'en maintenir le dynamisme.

Rémy HUILIEZ a centralisé les chiffres d'affaires prévisionnels des 4 sites sur tableur. Il vient d'imprimer toutes les feuilles et vous confie à la fois :

- leur vérification afin de s'assurer de l'exactitude des résultats obtenus,
- la préparation du compte-rendu de l'étude comparative destinée au directeur général.

Vous disposez :

- du contenu du classeur tenu sur tableur **(annexes 4 et 5)**,
- des instructions concernant la préparation du compte-rendu **(annexe 6)**.

TRAVAIL À FAIRE :

Sur l'annexe A :

Procéder à l'analyse du contenu du classeur.

Sur votre copie :

Rédiger le projet de compte-rendu destiné au directeur général.

DOSSIER 4

ORGANISATION D'UNE INAUGURATION

Dans le cadre du maintien du dynamisme du groupe, la rénovation de l'atelier « Poids-lourds » (PL) du site d'Amiens est en cours de réalisation. Son inauguration est prévue le 1er septembre 2006. Rémy HUILIEZ souhaite convier par l'envoi d'un carton d'invitation, tous les clients qui font appel aux services de cet atelier.

L'inauguration sera suivie d'un cocktail avec remise d'un cadeau à chaque invité présent à cet évènement.

Vous assistez Jeanne HUMETZ dans la préparation de cette inauguration. Celle-ci a déjà rassemblé un ensemble d'informations qu'elle vous communique.

Vous disposez :

- des instructions de M. HUILIEZ relatives à l'inauguration **(annexe 7)**,
- des propositions de prix de notre traiteur **(annexe 8)**,
- d'informations diverses sur la base de données relationnelle « Clients » **(annexe 9)**.

TRAVAIL À FAIRE :

Sur votre copie :

Présenter les calculs du coût prévisionnel du cocktail qui répond au budget fixé et servi à l'occasion de l'inauguration.

Sur l'annexe B :

Compléter le tableau d'analyse de l'extraction des données qui permettra d'obtenir la liste des clients à inviter.

DOSSIER 5

GESTION DES OPÉRATIONS COMPTABLES

Le 25 juin 2006, Xavier Francomme vous charge d'effectuer les travaux comptables.

Vous disposez :

- de l'organisation comptable de l'entreprise et de l'extrait du plan de comptes **(annexe 10)**,
- d'un extrait de documentation fiscale **(annexe 11)**,
- des documents à enregistrer **(annexes 12 à 16)**.

TRAVAIL À FAIRE

Sur l'annexe C :

Précomptabiliser les documents.

Sur l'annexe D :

Compléter le tableau d'amortissement de l'immobilisation.

ANNEXE 1

GROUPE CHASSAING
Amiens

Le 6 juin 2006

À l'ensemble du personnel

NOTE DE SERVICE N° 16

Objet : Interventions sur véhicules personnels

Malgré plusieurs remarques verbales ou écrites, les abus au niveau des interventions sur les véhicules appartenant au personnel persistent. C'est pourquoi, à partir du 25 juin, de nouvelles conditions seront appliquées.

Dorénavant, seuls les véhicules dont vous êtes propriétaires pourront être réparés entre 19 h et 20 h la semaine et entre 12 h et 18 h le samedi.

Il faudra respecter la procédure ci-dessous :

- compléter un imprimé « Demande d'intervention sur véhicule personnel » en veillant à remplir les rubriques concernant votre identification, celle du véhicule, l'intervention prévue (nature, date, durée), les intervenants (nom du mécanicien ou du carrossier) ;

- joindre une photocopie de la carte grise ;

- attendre la réponse du responsable technique consignée sur la demande d'intervention avant de procéder à la réparation ;

- stationner vos véhicules dans les locaux ou parkings intérieurs uniquement pendant les heures indiquées sur votre demande.

En cas de non respect de ces consignes, la personne intéressée se verra refuser, à titre définitif, toute autorisation de réparation dans notre garage.

Pour la bonne marche de l'entreprise, votre collaboration est indispensable.

Le Directeur,
R. HUILIEZ

ANNEXE 2

LE GARAGISTE VOUS RÉCLAME LE PAIEMENT DE RÉPARATIONS QUE VOUS N'AVEZ PAS DEMANDÉES

Extrait

Ainsi, un garagiste à qui un véhicule a été confié pour réparation d'une fuite d'eau sur une durite ne peut demander le paiement de la remise en état du joint de culasse s'il n'est pas en mesure d'apporter la preuve que sa cliente avait bien commandé ou accepté ces travaux de remise en état (Cass. civ. 1, 6 janvier 2004, pourvoi no 00-16545).

INC HEBDO N° 1299 10 – 16 mai 2004

ANNEXE 3

VIII - LA NÉCESSITÉ DE L'UTILISATION DES ORDRES DE RÉPARATIONS

Le meilleur moyen de preuve étant l'écrit, il est impératif avant toute intervention de faire signer au client un ordre de réparations (encore appelé ordre de travail ou ordre de service) le plus détaillé et le plus précis possible car seul ce document permet de prouver ce que le client a commandé et ce qu'il a refusé. De la même manière, si la nécessité d'autres travaux apparaît en cours d'intervention (après démontage par exemple), il est impératif de demander au client la signature d'un ordre de réparations complémentaire au besoin par fax. L'ordre de réparations est nécessaire non seulement lorsque la responsabilité du garagiste est engagée car cela lui permet d'établir la nature exacte de son intervention, mais également en cas de litige sur le paiement de sa facture. En l'absence d'ordre de réparations signé, il est extrêmement difficile d'obtenir le paiement des travaux effectués.

C'est ainsi qu'il a été jugé que le garagiste ne peut réclamer le paiement de travaux qui n'étaient pas prévus au devis et qui avaient été effectués sans l'accord préalable de son client alors même que ces travaux étaient indispensables à une bonne réparation. Il importe de préciser également clairement sur l'ordre de réparations les travaux nécessaires refusés par le client. Il doit en toutes hypothèses être démontré par le garagiste qu'il a informé son client sur la nécessité de procéder à ces travaux et que c'est le client qui a pris l'initiative de les refuser.

Si la référence à ces travaux apparaît comme c'est fréquemment le cas sur la facture, il est impératif qu'apparaisse au regard de ces mentions la signature du client qui sinon pourrait prétendre, bien qu'ayant payé la facture qu'il n'en a pas eu connaissance.

Les ordres de réparations doivent être établis en trois exemplaires : un remis au client, un à l'atelier et le troisième destiné aux archives. De la même manière, les fiches d'atelier (ou de travail) doivent être conservées car en cas de litige elles sont systématiquement demandées par les experts judiciaires.

CHASSAING - VÉHICULES INDUSTRIELS

1er Semestre 2006

Chiffre d'affaires en milliers d'Euros

SITE : ABBEVILLE

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
CA prévisionnel mensuel	12 225	9 239	11 375	9 086	9 145	13 287
CA réalisé	12 147	7 860	10 446	7 068	7 040	
% de réalisation	99,36%	85,07%	91,83%	77,79%	76,98%	
CA prévisionnel cumulé	12 225	21 464	32 839	41 925	51 070	64 357
CA réalisé cumulé	12 147	20 007	30 453	37 521	44 561	
% de réalisation	99,36%	93,21%	92,73%	89,50%	87,25%	

Abbeville / Amiens / Arras / Saint-Quentin / Consolidation

CHASSAING - VÉHICULES INDUSTRIELS

1er Semestre 2006

Chiffre d'affaires en milliers d'Euros

SITE : AMIENS

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
CA prévisionnel mensuel	27 259	20 602	25 364	20 260	20 391	29 627
CA réalisé	28 245	19 765	28 558	23 627	18 987	
% de réalisation	103,62%	95,94%	112,59%	116,62%	93,11%	
CA prévisionnel cumulé	27 259	47 861	73 225	93 485	113 876	143 503
CA réalisé cumulé	28 245	48 010	76 568	100 195	119 182	
% de réalisation	103,62%	100,31%	104,57%	107,18%	104,66%	

Abbeville / Amiens / Arras / Saint-Quentin / Consolidation

CHASSAING - VÉHICULES INDUSTRIELS

1er Semestre 2006

Chiffre d'affaires en milliers d'Euros

SITE : ARRAS

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
CA prévisionnel mensuel	9 842	7 439	9 158	7 315	7 363	10 697
CA réalisé	8 521	5 541	4 250	6 962	6 487	
% de réalisation	86,58%	74,49%	46,41%	95,17%	88,10%	
CA prévisionnel cumulé	9 842	17 281	26 439	33 754	41 117	51 814
CA réalisé cumulé	8 521	14 062	18 312	25 274	31 761	
% de réalisation	86,58%	81,37%	69,26%	74,88%	77,25%	

Abbeville / Amiens / Arras / Saint-Quentin / Consolidation

CHASSAING - VÉHICULES INDUSTRIELS

1er Semestre 2006

Chiffre d'affaires en milliers d'Euros

SITE : SAINT-QUENTIN

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
CA prévisionnel mensuel	12 145	9 520	10 985	9 090	8 995	12 465
CA réalisé	11 987	10 909	10 386	9 221	9 194	
% de réalisation	98,70%	114,59%	94,55%	101,44%	102,21%	
CA prévisionnel cumulé	12 145	21 665	32 650	41 740	50 735	63 200
CA réalisé cumulé	11 987	22 896	33 282	42 503	51 697	
% de réalisation	98,70%	105,68%	101,94%	101,83%	101,90%	

Abbeville / Amiens / Arras / Saint-Quentin / Consolidation

ANNEXE 5

G12 = =SI(G7="";"";G11/G10)

CHASSAING - VÉHICULES INDUSTRIELS

1er Semestre 2006

Chiffre d'affaires en milliers d'Euros

RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES 4 SITES

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
CA prévisionnel mensuel	61 471	46 800	56 882	45 751	45 894	66 076
CA réalisé	60 900	44 075	53 640	46 878	41 708	
% de réalisation	99,07%	94,18%	94,30%	102,46%	90,88%	
CA prévisionnel cumulé	61 471	108 271	165 153	210 904	256 798	322 874
CA réalisé cumulé	60 900	104 975	158 615	205 493	247 201	
% de réalisation	99,07%	96,96%	96,04%	97,43%	96,26%	

Abbeville / Amiens / Arras / Saint-Quentin / Consolidation

Prêt NUM

ANNEXE 6

Rémy HUILIEZ *Le 25 juin 2006*

Objet : Compte-rendu pour le directeur général
Étude comparative des CA réalisés et prévisionnels

Je souhaite une analyse des chiffres réalisés et prévisionnels des 5 premiers mois de l'année.

Me préciser si les objectifs ont été atteints pour :

- *le groupe,*
- *chacun des sites.*

} *Globalement et mensuellement*

Un compte-rendu d'une vingtaine de lignes maximum est à prévoir.

Merci

Rémy HUILIEZ *Le 25 juin 2006*

Objet : Inauguration – Cocktail

L'inauguration est prévue le 1er septembre 2006 de 18 h 00 à 20 h 00 suivie d'un cocktail.

Nous avons environ 200 clients auprès desquels nous allons envoyer une invitation avec coupon réponse. Pour des opérations similaires, nous avons eu un retour de participation d'environ 40 %. Une marge de sécurité semble cependant nécessaire. On tablera donc sur une participation de 50 %.

Budget prévisionnel maximum 13 500 €

Coûts prévisionnels :

- Coûts administratifs :
- *frais administratifs (invitation, salaire de la secrétaire…) 16,00 € HT par invitation*
- *frais d'envoi : 0,53 € par invitation*

- Coût du cadeau à prévoir : 2 possibilités :
- *sac évasion 89,50 € HT pièce*
- *sac trolley 105,25 € HT pièce.*

- Coût du cocktail :
- *voir devis reçu du Bon Buffet*
- *prévoir 10 pièces minimum par personne*

▲ ***limiter vos calculs aux situations qui répondent aux contraintes du budget***

Liste des clients à inviter :

Je souhaite avoir le nom et les adresses complètes des clients à inviter, c'est-à-dire les propriétaires de Poids lourds du site d'Amiens. Les informations sur ces clients sont stockées dans la base de données « Clients » et vont permettre l'édition de la liste des invités.

Merci

ANNEXE 8

Bon Buffet

De : "Bon Buffet" <bonbuffet@wanadoo.fr>
À : "Chassaing" <groupe.chassaing@aol.com
Envoyé : vendredi 23 juin 2006 15 :57
Objet : Proposition de prix

Veuillez trouver ci-dessous les prix des différents cocktails que nous proposons :

- cocktail déjeunatoire ou dînatoire Prestige (12 pièces par personne) 15 € HT/personne

- cocktail déjeunatoire ou dînatoire Royal (15 pièces par personne) 17 € HT/personne

- cocktail vin d'honneur (8 pièces par personne) 10 € HT/personne, à compléter éventuellement par des pains surprises de 72 parts chacun à 30 € HT le pain.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

AU BON BUFFET
Faubourg Hem
80000 AMIENS
03 22 43 85 64

ANNEXE 9

EXTRAIT DE LA BASE DE DONNÉES RELATIONNELLE « CLIENTS »

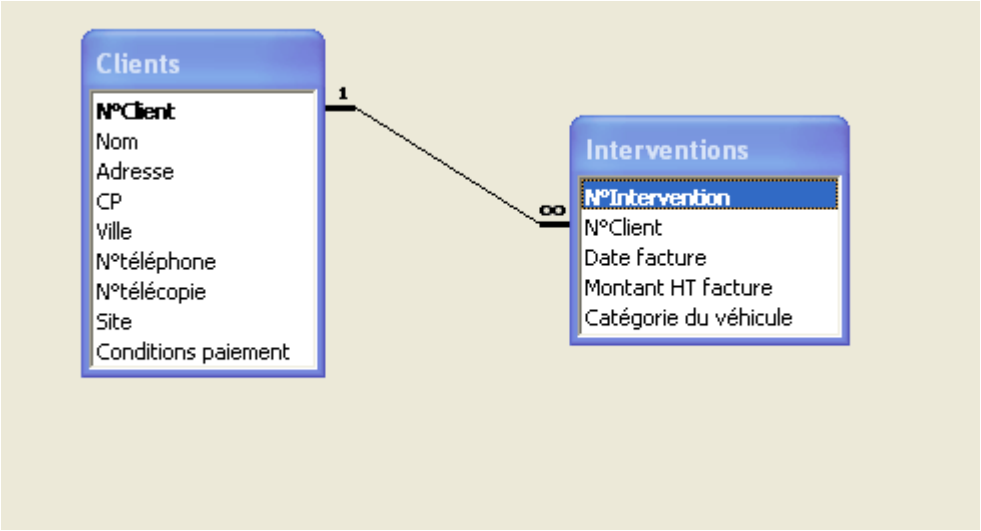

Dans la catégorie du véhicule est saisi :

- *VU pour un véhicule utilitaire*
- *PL pour un poids lourds*

ANNEXE 10

ORGANISATION COMPTABLE

L'exercice comptable correspond à l'année civile.

Les documents commerciaux sont imputés sur des bordereaux de saisie à leur date de création. La codification des pièces reçues est : année /mois /n° d'ordre arrivée (dernier numéro : 453). Le libellé doit être composé du nom du tiers suivi de la nature du document et de son numéro.

L'entreprise est assujettie au régime du réel normal. Elle a opté pour la TVA sur les débits. Toutes les opérations réalisées par l'entreprise sont soumises au taux normal de 19.6%.

L'entreprise utilise les journaux spécialisés suivants :

Achats :	code HA,	Ventes :	code VT,	Caisse :	code KS,
Banque :	code BQ,	Paye :	code PA,	Opér. Diverses :	code OD.

EXTRAIT DU PLAN DE COMPTES

215400 Matériel industriel	…….
218200 Matériel de transport	604000 Achats études et services
218300 Matériel de bureau et informatique	606140 Fournitures non stockables eau
……..	606160 Fournitures non stockables électricité
401ACE Fournisseur ACER	606300 Fournitures d'entretien
401DAI Fournisseur ORUS	…….
401GOI Fournisseur SA GOILLAID	607100 Achats Véhicules Neufs
401MAN Fournisseur MANPOWER	607200 Achats Véhicules Occasions
401PIC Fournisseur SARL PICAUTO	607300 Achats Pièces Détachées
401SIN Fournisseur SINKO MOREX SAS	607400 Achats Pneumatiques
404DAI Fournisseur ORUS	……
……..	609000 R. R. R. Obtenus sur Achats
411BED Client SAS BEDIER	615200 Entretien biens immobiliers
411LOR Client Ets LORIMAR	621100 Personnel intérimaire
411SAU Client SAUVAGE Xavier	623000 Publicité, publications
411VAL Client GROUPE VALTI	624100 Transports sur Achats
……	624200 Transports sur Ventes
418100 Débours cartes grises VN	626000 Frais postaux et de télécommunications
418200 Débours WW VN	665000 Escomptes accordés
418300 Débours carburants	…….
……	707100 Ventes Véhicules Neufs
445510 TVA à décaisser	707200 Ventes Véhicules Occasions
445620 TVA déductible sur achats Immobilisations	707300 Ventes Pièces Détachées
445660 TVA déductible sur achats Biens et Services	707400 Ventes Pneumatiques
445670 Crédit de TVA à reporter	……
445710 TVA collectée	709000 R.R.R. accordés sur Ventes
445800 Taxes sur le Chiffre d'Affaires à régulariser	765000 Escomptes Obtenus
……	708510 Ports facturés à la clientèle
512000 Crédit Mutuel	708520 Gravages facturés à la clientèle
531000 Caisse	708530 Plaques WW facturés à la clientèle

ANNEXE 11

DOCUMENTATION FISCALE

TVA exigible sur les encaissements : Francis LEFEBVRE année 2005 § 2471-3

« L'acquéreur ne peut déduire la TVA que lors des paiements effectués, la taxe ne pouvant être récupérée avant qu'elle ne soit exigible chez le fournisseur ».

Coût d'acquisition des immobilisations corporelles

Selon le règlement du CRC.04-06, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition, déduction faite des escomptes de règlement.

CHASSAING VEHICULES INDUSTRIELS
Distributeur et Réparateur Agréé
Véhicules Utilitaires Légers
Véhicules Industriels

GROUPE VALTI

ORUS

ZAMIN
BP 319
59463 LOMME CEDEX

N° Client	Téléphone Bureau	Télécopie
411VAL	03 22 92 92 92	

Type		Numéro	Date/Heure récep./Facture	N° entrée	N° dos. Vn/vo
308D	**Facture en Euros**	**342015**	08/06/06		

Numéro Châssis	Numéro Moteur	Immatriculation	Date mise en circulation
WDB9033121P915722 9		6079 ABB 59	

Kilométrage	Promis le/Heure	Conseiller SAV	Dernier Sce le	Km Dern. Sce	N° O.R.
		PETIT Laurent			

REFERENCE	LIBELLE	C.T.	Taux	Base	Montant	NET À PAYER
	SUITE A VOTRE COMMANDE, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS LIVRER LE VEHICULE :					
3C2152	115 CDI FCN 2,7 EMP VITO FOURGON 4X2				35 280,00	9
	PTR 003500 KG PTC 00270 KG					
	TEINTE BLANC ARTIQUE					
AQ22	BOULE D'ATTELAGE FIXE AVEC PRISE ELECTRIQUE				835,00	9
SA7	AIRBAG PASSAGER GRAND VOLUME BANQUETTE 2 PL.				520,00	9
	REMISE EXCEPTIONNELLE				-2 930,80	
	TRANSPORT				280,10	9
N1TAT	GRAVAGE ET TATOUAGE				100,33	9
N1ACC	PLAQUES WW				25,08	9
				TOTAL	**34 109,71**	
N1CG	CARTE GRISE VN				405,00	0
N1WW	WW VN				27,00	0
N1CARB	CARBURANT				15,00	0
				MONTANT TOTAL HT	**34 556,71**	

Véhicule neuf

Produits accessoires

À comptabiliser en 418 (voir plan de comptes…)

Réserve de propriété: toute MARCHANDISE LIVREE RESTERA LA PROPRIETE DU VENDEUR JUSQU'AU PAIEMENT TOTAL DU PRIX

	9	19,60%	34 109,71	6 685,50
	0	EXO	447,00	0,00

ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPE : NÉANT

Pénalités : 1,5 fois le taux d'intérêt légal du montant TTC prorata temporis

RÈGLEMENT : **Comptant**

TVA	34 556,71	6 685,50	**41 242,21 €**
ACQUITTEE SUR DEBIT			

SAS au capital de 320 000 € RCS Amiens B 616 420 246 SIRET 616 420 246 00020 – APE 501 Z TVA CEE FR 79 616420 246
Zone Industrielle Nord Téléphone : 03.22.95.01.01 Atelier : 03.22.94.68.88. E-mail : chassaing.vi@wanadoo.fr
80006 AMIENS CedexMagasin : 03.22.95.68.82 Fax : 03.22.94.36.87 Crédit Mutuel Amiens 00022789757 77

ANNEXE 13

SINKO MOREX SAS
24 RUE DE DOULLENS
BP 90085
80303 ALBERT CEDEX

SAS au capital de 950 000 Euros

PERONNE B 339 686 955 Siret 339 686 955 00058

T.V.A. Intracommunautaire FR 06 339 686 955 Code NAF 747Z

Groupe K
LE SERVICE AU PLURIEL

CHASSAING V I SAS
ZONE INDUSTRIELLE NORD

80006 AMIENS CEDEX

N° Facture	Client	Date
96658	00150007	08/06/2006

N° OT	Désignation des travaux	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	
00032	Site : Chassaing VI 80006 AMIENS ENTRETIEN DE VOS LOCAUX	1	425,63	425,63	3

PAYABLE PAR VIREMENT À ÉCHÉANCE DU 06/08/2006

Taux de pénalités de retard = Taux BCE + 3 points

3	19,60%	83,42	425,63
TVA SUR LES DÉBITS			
TOTAL		83,42	425,63
NET À PAYER			509,05

ANNEXE 14

17/22

ORUS
Centre pièces de rechange - European Logistic Center
Siège social : Parc de Rocquencourt
78150 Le Chesnay

CHASSAING V I SAS
ZONE INDUSTRIELLE NORD
80006 AMIENS CEDEX

AVOIR	DATE	COMMANDE
NUMERO 50625	06.06.06	2870

N°	QUANTITÉ COMMANDÉE	N° RÉFÉRENCE DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	PRIX UNITAIRE H.T. EN €	CODE TVA	% REMISE	NET HT en €
		VOTRE RETOUR DU 30/05/06					
	1,00	676 338 03 06	1,00	158,33	5	27,00	115,58
		LEVIER COMMANDE DE VITESSE					
		POS COMMANDEE AVEC BON DE LIVRAISON : 201305					
		601 893 24 03					
	1,00	POIGNEE CLE	1,00	164,09	5	37,00	103,38
		POS COMMANDEE AVEC BON DE LIVRAISON : 201305					
			TOTAL BRUT HT				218,96
			TVA	19,60%			42,92
				NET A VOTRE CRÉDIT TTC			261,88

orus - Société par actions simplifiée - Capital de 65 600 000 Euros - SIREN 622 044 287 - APE 501Z

Adresse postale
BP 100
78153 Le Chesnay Cedex

Tél : 01 39 23 56 0 N° TVA FR 22 622 044 287
Fax : 01 39 23 56 0 www.mercedez.fr

COORDONNEES BANCAIRES
SOCIETE GENERALE 30003 03765 00010060879 10
IBAN : FR 76 30003 03765 00010060879 103

ANNEXE 15

[ORUS

Siège social : Parc de Rocquencourt
78150 Le Chesnay

CHASSAING V I SAS
ZONE INDUSTRIELLE NORD
80006 AMIENS CEDEX

FACTURE	DATE	COMMANDE	CHASSIS N°	MOTEUR N°
NUMÉRO 102746	01.06.06	2670	WDB901771 1B 711027	BMD05896523

		EUROS	TOTAUX
UN 208 CDI FNC 2,6 EMP 30 FOURGON "SPRINGER" CDI			
PTR 004590 KG PTC 002590 KG			
RAPPORT 4,37 VITESSES 140,7 KM/H			
TEINTE BLANC ARCTIQUE			
PRIX TARIF GENERAL		17 750,00	
SUPPLEMENTS			
KIT BOX		690,00	
	TOTAL H.T.		18 440,00
REMISE CONTRACTUELLE	12,00%	-2 212,80	
	NET COMMERCIAL		16 227,20
TRANSPORT		420,00	
	NET FACTURE HT		16 647,20
ESCOMPTE	0,50%	83,24	
	NET FINANCIER		16 563,96
TVA VEHICULE & TRANSPORT	19,60%	3 246,54	
	NET A PAYER TTC EN EUROS		19 810,50

PRÉLÈVEMENT DCS A 30 JOURS ÉCHÉANCE 06.07.06

CRÉANCE CÉDÉE À DAIMLERCHRYSLER SERVICES
PAIEMENT A EFFECTUER EXCLUSIVEMENT SUR LE
COMPTE DE LA NATEXIS BANQUE A PARIS
C.BANQUE 30225 C. GUICHET 99999 CPTE 05045682501 65

*** RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ***

TOUTE MARCHANDISE LIVRÉE RESTERA LA PROPRIÉTÉ DU VENDEUR JUSQU'AU PAIEMENT TOTAL DU PRIX

Véhicule neuf mis en service le 01/06/06, à immobiliser.
La valeur résiduelle est à négliger.
Les avantages économiques attendus sont de 240 000 km au total en 4 ans, à raison de 5 000 km par mois.

ORUS - Société par actions simplifiée - Capital de 65 600 000 Euros - SIREN 622 044 287 - APE 501Z

Adresse postale
BP 100
78153 Le Chesnay Cedex
Tél : 01 39 23 56 0N° TVA FR 22 622 044 287
Fax : 01 39 23 56 0www.mercedez.fr

COORDONNEES BANCAIRES
SOCIETE GENERALE 30003 03765 00010060879 10
IBAN : FR 76 30003 03765 00010060879 10

Mercedes-Benz - Marque déposée de DaimlerChrysler, AG, Stuttgart, République Fédérale d'Allemagne

ANNEXE 16

MANPOWER

SIEGE SOCIAL : 7-9 RUE JACQUES BINGEN 75017 PARIS TEL : 01 56 99 10 40 . Fax : 01 42 67 76 66
SAS AU CAPITAL DE 50 000 000 EUROS . RCS PARIS 429 955 297 . APE 745 B . N° TVA FR 61 429 955 297
GARANT FINANCIER : BNP PARISBAS 73, BOULEVARD HAUSSMANN . 75008 PARIS (ART. L 124-8 DU CODE DU TRAVAIL)

DATE : 08/06/2006 **FACTURE 032432721**
PÉRIODE DU 29/05/2005 AU 02/06/2005
ÉCHÉANCE : 08/07/2006
CLIENT 0152380-01

CHASSAING V.I. SAS
ZONE INDUSTRIELLE NORD
80006 AMIENS CEDEX

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT CE DOCUMENT
NOUS VOUS REMERCIONS DE CONTACTER L'AGENCE DE :
AMIENS TERTIAIRE SERVICE
18 RUE DU GENERAL DE GAULLE
80000 AMIENS
TEL : 03 22 71 32 00
FAX : 03 22 71 32 01

VOTRE DOCUMENT PAR RELEVÉ D'ACTIVITÉ :
028495998 semaine du 29/05/2006 au 02/06/2006 (2006/18)

DETAIL DES PRESTATIONS	QUANTITE	PX UNIT HT	MONTANT HT EUR
HEURES NORMALES	11	15,7	172,7

LE MONTANT BRUT DES PRESTATIONS S'ELEVE A ……. 172,7

TOTAL NET HT	TVA 19,6% SUR ENCAISSEMENTS	TOTAL NET TTC A PAYER
EUROS 172,7	EUROS 33,85	EUROS 206,55

EN VOTRE AIMABLE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE AU 08/07/2006

TALON A JOINDRE AU REGLEMENT, INDISPENSABLE A LA MISE A JOUR DE VOTRE COMPTE

04991 01052380001 0050615 032432724 050716 000206,55 EUROS

FACTURE

MANPOWER France
BOITE POSTALE 53
75825 PARIS CEDEX 17

CHASSAING V.I. SAS
Z.I. AMIENS
80006 AMIENS CEDEX

0by00

NE RIEN INSCRIRE

04991010115238105070324327215000002065 5

DOCUMENT À RENDRE AVEC LA COPIE

ANNEXE A

FEUILLE D'ANALYSE DU CLASSEUR

Éléments analysés	Réponses
Comment sont organisées les données dans le classeur ?	
Feuille « Récapitulatif des résultats des 4 sites » Comment a-t-on obtenu le montant de 61 471 pour le mois de janvier ? À quoi correspond-il ?	
Comment a-t-on obtenu le résultat de la cellule B8 ? Qu'expriment les résultats de la ligne 8 ?	
L'absence de données et de résultat pour le mois de juin est-elle normale ? Justifiez votre réponse.	
À quoi correspondent les 322 874 du mois de juin ?	

DOCUMENT À RENDRE AVEC LA COPIE

ANNEXE B

Tableau d'analyse de l'extraction des données

Opérations	Table(s) source(s)	Critères de sélection	Champ de jointure	Champ(s) projeté(s)	Requête résultat
Sélection					R1
					R2
Jointure					R3
Projection					R4

DOCUMENT À RENDRE AVEC LA COPIE

ANNEXE C

Veuillez laisser une ligne blanche entre chaque écriture.

BORDEREAU DE SAISIE DES ÈCRITURES

MOIS DE :

JOURNAL	JOUR	N° DE COMPTE	N° DE PIECE	LIBELLES	DÈBIT		CRÈDIT	

DOCUMENT À RENDRE AVEC LA COPIE

ANNEXE D

PLAN D'AMORTISSEMENT ÉCONOMIQUE

Nature de l'immobilisation ……. Méthode d'amortissement

Base amortissable ……. *au prorata des km*

Date départ ……. Durée …….

Année	Base amortissement	Dotation aux amortissements (1)	Cumul amortissements	Valeur Nette Comptable

(1) Détails des calculs

Première dotation

……..

……..

Deuxième dotation

……..

……..

Dernière dotation

……..

……..